

---

## COMPTE RENDU

Fillieux, Véronique et Évelyne Vandevoorde (éd.). *Les archives électroniques : Quels défis pour l'avenir? Actes de la Troisième journée des archives organisée les 8 et 9 mai 2003 par les Archives de l'Université catholique de Louvain*. Louvain-la-Neuve : Bruylant-Academia, 2004.

---

### Daniel Ducharme

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Depuis 2001, les Archives de l'Université catholique de Louvain ont pris l'heureuse habitude d'organiser une *Journée des archives* à laquelle participent des archivistes en provenance de la Belgique, certes, mais aussi d'ailleurs dans le monde. Ce sont les actes de cette *Troisième journée des archives* que nous vous présentons ici. Ils comprennent les textes des onze communications qui ont été faites au printemps 2003 dans le cadre de ce symposium annuel.

François Burgy, archiviste adjoint à la ville de Genève, débute ce symposium en posant la question : « Les documents électroniques vont-ils avoir raison des archivistes ? » (p. 8-21). Après avoir brossé un portrait succinct des relations entre archivistes et informaticiens depuis la fin des années 1960, il décrit en sept points les problématiques des documents numériques eu égard à la discipline archivistique : la préservation à long terme, la remise en cause des principes archivistiques, la diplomatique, l'archivistique intégrée, les outils informatiques, la formation et les réseaux de coopération. Puis il prend acte de l'évolution de la profession d'informaticien en raison de problèmes communs tels que la préservation à long terme et la gestion électronique des documents. Enfin, il dresse un bilan provisoire de l'appropriation des documents électroniques par les archivistes, prédisant même avec grand optimisme que l'apport de ces derniers à la gestion des documents électroniques risque d'accroître la reconnaissance sociale de la profession d'archiviste en Suisse, voire dans le monde, à la condition toutefois qu'elle préserve son autonomie professionnelle et qu'elle dote ses membres d'une formation de qualité.

Jean-Marie Yante, pour sa part, revient sur « La problématique de base des archives électroniques » (p. 23-36). Après avoir apporté des précisions terminologiques sur le triptyque « électroniques », « informatiques » et « numériques » qui qualifie les documents d'archives, il résume les avantages, en matière de collecte, de stockage et de diffusion, que procure l'environnement numérique à l'archivistique contemporaine, soulignant au passage le fait que l'archiviste n'hérite plus des archives, mais devient plutôt un acteur dans la constitution du patrimoine archivistique de demain (p. 25). Puis l'auteur décrit les problèmes soulevés par les documents numériques tels que les banques de données (écrasement des données), les sites web (fluidité), le forum en ligne (structuration des informations) et les courriels (gestion technique). Ensuite il aborde

le problème des dépendances de l'information numérique par rapport au support, aux logiciels et aux matériels, problème dont la solution consisterait en l'adoption d'un format « canonique » qui permettrait d'archiver le message indépendamment du logiciel et de l'environnement informatique choisis lors de la création (p. 29). Plus loin, Yante énumère les contraintes et défis posés par la gestion des archives électroniques, mettant en relief les normes en tant qu'élément stabilisateur de ces dernières. Il s'attarde alors à la dématérialisation de l'information qui, en dissociant celle-ci de son support, en atténue la qualité de preuve. Il s'arrête aussi à la signature électronique, un moyen d'assurer l'intégrité des documents qui résiste mal à la migration des données. Enfin il met à jour le défi de la description des archives électroniques qui oblige les archivistes à préciser, par le moyen des métadonnées, leur provenance, leur finalité, leur fiabilité et leur contexte de création. En dépit de ces contraintes et défis, l'auteur soutient que des permanences demeurent, notamment le principe de provenance ou de respect des fonds qui, loin d'être obsolète, se trouve renforcé par l'environnement numérique (p. 33). L'auteur termine sa communication en résumant deux expériences de numérisation, celles des Archives nationales du Québec et des Archives générales des Indes à Séville. Évoquant le coût des opérations, l'incertitude relative à la stabilité des supports et l'obsolescence des appareils de lecture, il convie les archivistes à la prudence en matière d'utilisation de la numérisation à grande échelle pour la conservation du patrimoine archivistique. En conclusion, Yante estime que, même si le numérique est rempli de promesses pour la profession et la discipline archivistiques, « trop d'incertitudes demeurent, trop de défis restent à relever » (p. 36).

Avec la communication intitulée « Développer un système de gestion globale des archives – le projet DISSCO et les aspects humains » (p. 37-49) de Frank Schellings, nous quittons la voie de la théorie pour la pratique. En effet, cet auteur décrit les conditions conceptuelles et humaines nécessaires au succès de la mise en œuvre d'un système de gestion électronique de documents (GED). Pour ce faire, il s'appuie sur un projet qui a pour but de doter les institutions scientifiques de la Belgique d'un système documentaire automatisé tenant compte du *records continuum*. Après avoir distingué les notions de *document*, *records* et *knowledge management* et le rôle respectif de chacun des intervenants dans le projet, il décrit la diversité organisationnelle des institutions, se demandant s'il est possible d'envisager une application unique. Puis Schellings aborde la méthodologie de l'analyse de l'existant en tenant compte de sa triple dimension : fonctionnelle, politique ou relationnelle, et culturelle. Enfin l'auteur termine son article en énumérant quelques normes (MoReq, UK Pro, ISO 15489, etc.) susceptibles de constituer un noyau d'exigences fonctionnelles pour le futur système.

Dans « La collecte des archives électroniques aux Archives de Paris » (p. 51-69), Louis Faivre D'Arcier résume les interventions des archivistes relatives au transfert et au versement des documents numériques aux Archives de Paris, « un des plus importants services d'archives français ». Après avoir décrit le contexte administratif et bureaucratique de cette administration, l'auteur décrit plusieurs cas de figure dont les critères d'évaluation des documents issus d'applications bureaucratiques. Ensuite, il énumère les « difficultés particulières à la collecte de données issues d'applications déjà en service », plus précisément des documents issus de bases de données dont le contenu n'est pas « historisé ». Enfin, Faivre D'Arcier décrit les projets en cours, soit l'élaboration

d'un module d'archivage du logiciel unique de gestion du courrier et l'archivage « à la source » des informations contenues sur l'intranet de la ville de Paris. En conclusion, l'auteur souligne que, si la gestion des archives électroniques permet de prendre en compte dès l'origine l'archivage dans la production documentaire, les tâches reliées à cette fonction ne sont pas faciles à mener à bien. La reconnaissance de la gestion des archives dans l'administration a encore des progrès à faire.

Sous le titre de « Préserver la mémoire et transmettre des documents dans la culture électronique » (p. 71-79), Yolande Juste et Ferdinand Poswick relatent l'expérience du collectif *Informatique et Bible* en la matière. Après avoir rappelé l'urgence d'une prise de conscience du devoir de mémoire, les auteurs résument l'approche technique de ce collectif qui comprend cinq phases : formulation des objectifs, description des données à traiter, proposition de traitement, estimation du temps de réalisation et élaboration d'un contrat de réalisation. Des remarques complètent l'énumération de chacune de ces phases dont l'objectif ultime est de faciliter le passage de la culture de l'écrit alphabétique – celle du livre imprimé et de la bibliothèque – à la culture de l'écriture électronique et de la communication planétaire.

Filip Boudrez et Carole Van Camp s'intéressent quant à eux à la préservation des messages électroniques via une application XML (p. 81-96). Pour ce faire, ils décrivent la politique adoptée par la ville d'Anvers (Antwerp, en néerlandais) qu'ils illustrent à travers le *David Project* (Digitale Archivering in Vlaamse Instellingen en Diensten). Après avoir énuméré les étapes préliminaires à la mise en œuvre d'une politique de gestion du courrier électronique, ils décrivent en détail les procédures préconisées par le *David Project*. En conclusion, ils rappellent que la préservation des messages électroniques doit s'inscrire dans une politique globale de gestion des documents électroniques dans l'organisation.

Dans « L'authenticité : un défi » (p. 97-108), Lucie Verachten examine avec minutie la notion d'authenticité des archives et décrit les moyens susceptibles de la garantir lors des étapes de création, de transfert, d'évaluation, de conservation et de diffusion des documents. En conclusion, elle rappelle que la préoccupation majeure des archivistes « n'est plus la sauvegarde des supports, mais bien celle de l'information après une migration, une conversion ou une émulation du hardware et du software » (p. 108).

Pour sa part, Hannelore Dekeyser s'intéresse aux « conditions d'accès et d'utilisation par rapport aux droits des individus concernés » (p. 109-119). Après avoir décrit le phénomène de *l'ombre électronique* (ces traces que laisse l'utilisation de l'ordinateur), il aborde la problématique de la protection de la vie privée, de la propriété intellectuelle et du droit à l'information, refusant d'envisager une solution globale au conflit d'intérêts entre les archives, dont l'importance dans la vie démocratique de la société ne peut être mise en doute, et les individus.

Comme son titre l'indique, Michel Dorban se livre à une « analyse bibliométrique de quelques concepts en relation avec la valorisation des archives électroniques » (p. 121-149). Après avoir défini la notion de « valorisation » et explicité la méthode de l'analyse bibliométrique qu'il a utilisée, l'auteur résume les résultats des recherches effectuées à partir des concepts de *records management*, *computerized records* et *electronic document*, résultats qu'il présente sous la forme de multiples tableaux. En

conclusion, Michel Doran met en évidence les difficultés rencontrées dans l'utilisation de ces concepts, notamment les résultats assez peu homogènes en raison de la « dispersion des articles dans un grand nombre de revues ».

La dernière communication faite à cette *Troisième journée des archives* est de Francesca Klein et porte sur le « Imago Project » (p. 151-159), un projet de numérisation du fonds *Diplomatico* de Florence, un fonds qui compte notamment 85 000 parchemins florentins du 8<sup>e</sup> au 14<sup>e</sup> siècles. L'auteure décrit les caractéristiques du projet, de l'acquisition du matériel de numérisation au mode de consultation retenu en passant par la mise en ligne des résultats sur Internet.

Enfin, François Burgy et Paul Servais nous invitent à poursuivre la réflexion sur les archives électroniques (p. 161-165). Après avoir résumé les grandes lignes de cette *Troisième journée des archives*, ils constatent que « la gestion des archives électroniques donne davantage de poids à la fonction d'évaluation et de sélection parmi les fonctions archivistiques », ce qui met en évidence « la valeur permanente des méthodes archivistiques » (p. 163). Cette conclusion a le mérite d'être rassurante pour la discipline et la profession archivistiques, tout en ne minimisant pas les défis techniques, juridiques et politiques que pose la gestion des archives dans la société de l'information.

Une bibliographie de plus de 200 titres complète avantageusement cet ouvrage au contenu d'une richesse incontestable. En effet, si cette *Troisième journée des archives* réunit un grand nombre de comptes rendus d'expériences pratiques, elle ne néglige pas pour autant les réflexions théoriques et méthodologiques qui doivent accompagner toutes actions destinées à relever les défis de la gestion des archives au seuil du 21<sup>e</sup> siècle. Le lecteur y trouvera donc l'expression d'une pratique aussi variée que la gestion des messages électroniques, la numérisation de fonds anciens ou le rappel des problèmes théoriques, techniques et juridiques que continue de poser la gestion des archives sous forme électronique. Pour terminer, je me permets toutefois d'exprimer un souhait : le jour où l'on cessera d'affubler les archives du qualificatif « électroniques », un grand pas aura été franchi puisque, depuis la deuxième révolution technologique des années 1990, il n'y plus d'archives autrement que numériques, et j'aurais aimé qu'on franchisse ce pas lors de ce symposium.

---

## COMPTE RENDU

Kecskeméti, Charles et Iván Székely. *Access to Archives : A Handbook of Guidelines for Implementation of Recommendation No R (2000)13 on a European Policy on Access to Archives*. Strasbourg : Council of Europe Publishing, 2005, 104 pages.

---

**Diane Baillargeon**  
Université de Montréal

Tous ceux qui ont suivi avec intérêt les travaux de l'AAQ pour faire modifier les règles entourant l'accès aux renseignements personnels à des fins de recherche, sont déjà familiers avec la *Directive européenne du Parlement européen et du Conseil, relative à la protection des personnes physique à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données*. Adoptée en 1995, cette directive a servi de base théorique pour développer l'argumentaire de l'AAQ afin d'obtenir un meilleur équilibre entre deux droits complémentaires, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

Cette directive, bien connue au Québec, ne constitue cependant pas le seul outil mis à la disposition des États membres pour harmoniser les questions entourant l'accès à l'information et la communication des archives. À preuve, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté lors de sa 717<sup>e</sup> séance du 13 juillet 2000, la *Recommandation n° R (2000)13 du Comité des Ministres aux États membres sur une politique européenne en matière de communication des archives*. Cette recommandation s'ajoute à une série d'autres textes adoptés par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en cette matière, soit la *Recommandation N° R (81)19 sur l'accès à l'information détenue par les autorités publiques*, la *Recommandation N° R (91)10 sur la communication à des tierces personnes de données à caractère personnel détenues par des organismes publics*, la *Recommandation N° R (2001)15 sur l'enseignement de l'histoire en Europe au XXI<sup>e</sup> siècle* et la *Recommandation N° R (2002)2 sur l'accès aux publications officielles*<sup>1</sup>.

Bien que tous ces textes soient reliés, le livre *Access to archives* de Charles Kecskeméti et Iván Székely porte plus spécifiquement sur les résultats de quatre enquêtes menées dans les États membres du Conseil de l'Europe, suite à l'adoption de la recommandation no R (2000)13 sur une politique européenne en matière de communication des archives. Les auteurs expliquent ainsi les objectifs et buts poursuivis par la rédaction de leur livre :

In the early 1990's, when Europe ceased to be divided in opposing political blocs, the Council of Europe concluded that access to archives was one of the key issues to be addressed in order to fortify democracy throughout continent. [...]

---

1. Pour lire la version française de ces recommandations, consultez le site Internet du Conseil de l'Europe à l'adresse suivante : <http://www.coe.int>

This handbook explains the principles that should govern access policy and practice in the 21<sup>st</sup> century, summarises the main findings of a pan-European survey on the situation regarding access to archives and formulates a set of guidelines for the implementation of the recommendation intended for civil servants and decision makers, archival authorities and archivists, the scholarly community and civil organisations. (4e de couverture)

## PRÉSENTATION DE L'OUVRAGE

Structuré en cinq grandes parties auxquelles s'ajoutent six annexes et un index, le livre explique les principes énoncés dans la recommandation R (2000)13, met en valeur son poids moral et politique, examine sa mise en œuvre dans les différents États membres et formule des lignes directrices pour rendre les législations nationales conformes aux principes édictés dans la recommandation.

Après une brève présentation des auteurs<sup>2</sup> et un avant-propos signé par le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, Terry Davis, *Access to archives* expose en introduction les grands objectifs de l'ouvrage, trace la genèse et définit la portée de la recommandation. Elle en pose ainsi les limites puisque cette recommandation ne vise que la communication des archives publiques dans les services nationaux d'archives.

La deuxième partie expose les principes moraux qui sont à la base de la recommandation et présente les mesures administratives et techniques qui en permettent la mise en œuvre. La troisième partie de l'ouvrage résume les différentes enquêtes menées suite à l'adoption de cette recommandation, en identifie la méthodologie et commente les taux de réponse.

Les deux dernières parties de l'ouvrage en constituent les parties les plus importantes. S'adressant tour à tour aux services nationaux d'archives, aux utilisateurs et au Conseil de l'Europe, les auteurs proposent, en quatrième partie, des lignes directrices permettant aux États membres de rendre leur législation et leur réglementation conformes aux principes de la recommandation R (2000)13. Reprenant en cinquième partie chacun des articles, Kecskeméti et Székely illustrent par des éléments concrets en quoi une législation ou une réglementation nationale pourrait aller à l'encontre des principes directeurs de cette recommandation et suggèrent des façons d'y remédier.

Dans les trois premières annexes nous retrouvons le texte de la *Recommandation n° R (2000)13 du Comité des Ministres aux États membres sur une politique européenne en matière de communication des archives*, celui de la *Recommandation N° R (2001)15 sur l'enseignement de l'histoire en Europe au XXI<sup>e</sup> siècle* et de la *Recommandation N° R (2002)2 sur l'accès aux publications officielles*. L'annexe IV présente la structure des questionnaires qui ont servi aux enquêtes. L'annexe V, à mon sens la plus intéressante de toutes, fournit pour chaque État membre le titre en langue originale et en anglais, des différentes législations concernant les archives, les anciennes archives secrètes s'il y a lieu, l'accès à l'information, les secrets d'État, la protection des données et la loi sur le droit d'auteur. Elle en donne aussi les dates de sanction, d'entrée

---

2. Charles Kecskeméti fut Secrétaire général du Conseil international des archives de 1962 à 1998 et Iván Székely est l'ancien conseiller en chef de la Commission parlementaire d'accès à l'information et de la protection des données de la Hongrie.

en vigueur, de modification et, s'il y a lieu, indique si le pays travaille à une nouvelle législation en la matière et offre des commentaires. Malheureusement, seuls 41 des 48 États figurant à l'index des États membres font partie du tableau. Ainsi la France brille par son absence, ce qui est bien dommage pour nous, de même que l'Irlande, l'Islande, Monaco, la Macédoine, San Marino et le Vatican. Finalement, l'annexe VI présente les récentes publications du CIA en matière de communication des archives.

### **PRINCIPES MORAUX ET MESURES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES**

La deuxième partie du volume énonce les six grands principes qui ont guidé le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe lors de l'adoption de la recommandation et qui devraient être à la base des législations des États membres :

- l'accès aux archives publiques constitue un droit ;
- l'accès aux archives publiques doit s'appliquer à tous les chercheurs quelles que soient leur qualité ou leur origine ;
- des restrictions sont nécessaires pour protéger l'intérêt public ;
- des restrictions sont nécessaires pour protéger la vie privée des individus ;
- toute restriction doit être limitée dans le temps ;
- tous les chercheurs doivent être soumis aux mêmes restrictions.

À ces grands principes d'ordre moral s'ajoutent des mesures administratives et techniques qui en permettent l'application. Par exemple, l'ouvrage insiste sur la coordination de tous les textes légaux et réglementaires concernant la communication des archives au sein d'un même État et sur une application uniforme des règles d'accès sur l'ensemble du territoire national. Cette dernière condition pose particulièrement problème dans les états de type fédéral où la gestion des archives est confiée aux entités régionales comme les cantons suisses ou les Länder allemands. Au chapitre des mesures techniques, mentionnons la question des frais pour la consultation des archives et la disponibilité des instruments de recherche.

### **LES ENQUÊTES**

Après l'adoption de la *Recommandation N° R (2000)13*, la Direction de la Culture du Conseil de l'Europe a lancé une opération pluriannuelle visant à examiner sa mise en œuvre par les différents États membres. Charles Kecskeméti et Iván Székely furent mandatés pour mener à bien cette opération.

Dès 2000, ils se sont mis à l'œuvre. Après une première enquête menée auprès des services nationaux d'archives de 13 États membres, deux autres séries de questionnaires sont envoyées, en 2002 et 2003, aux services nationaux d'archives de tous les États signataires de la Convention culturelle européenne de 1954 ainsi qu'à des regroupements de chercheurs. Le taux de réponse peu élevé en provenance des regroupements de chercheurs motive les auteurs à entreprendre, en 2004, une dernière enquête visant particulièrement ce groupe de répondants.

Le livre *Access to archives* présente donc les résultats de ces quatre enquêtes. D'entrée de jeu, on y apprend qu'en règle générale, les États membres suivent les

principes directeurs de la recommandation. Les auteurs nous mettent cependant en garde contre la difficulté de tirer des conclusions de nature statistiques pour certains éléments : « However, great differences in distribution, especially when combined with variables indicating democratic or archival traditions of the countries in question, can lead to verifiable conclusions even in statistical terms. » (p. 20)

### **LIGNES DIRECTRICES PERMETTANT AUX ÉTATS MEMBRES DE RENDRE LEUR LÉGISLATION ET LEUR RÉGLEMENTATION CONFORMES AUX PRINCIPES DE LA RECOMMANDATION**

Dans cette section, les auteurs identifient les points plus négatifs qui ressortent de l'analyse des données recueillies. Tout en spécifiant que les autorités administratives responsables des services nationaux d'archives n'ont pas la latitude requise pour modifier le système législatif de leur pays et qu'ils doivent s'y conformer, Kecskeméti et Székely indiquent qu'ils ont cependant la possibilité d'interpréter de façon libérale ou restrictive la législation et la réglementation existantes. Ils invitent d'ailleurs les responsables nationaux d'archives à chercher à se rapprocher des principes directeurs de la recommandation dans la mise en application des règles qui régissent leur pays.

L'harmonisation des règles de communication dans l'ensemble d'un pays et la cohérence entre toutes les règles régissant la communication des archives sont aussi présentées comme des moyens qui respectent les principes directeurs de la *Recommandation*.

Selon les auteurs, les chercheurs et les regroupements ou associations d'utilisateurs peuvent aussi faire évoluer la situation d'un pays donné vers le respect des principes de la recommandation. Si une révision de la législation actuelle est jugée nécessaire et que le pays tarde à modifier sa loi, les regroupements de chercheurs sont invités à faire pression pour obtenir la révision de la loi.

Should the government of a country, where the access policy is not in harmony with the Recommendation fail to take the necessary initiative, action for obtaining the revision of the law can be undertaken by associations of users and other NGOs. (p. 43)

On touche ici aux limites de ce qui constitue le Parlement européen : la difficulté à mettre en place dans chacun des États membres une législation qui traduirait, en gestes concrets, les grands principes adoptés par un parlement qui n'a pas le pouvoir de modifier les lois existantes.

Enfin, le livre adresse aussi des recommandations au Conseil de l'Europe, qui lui aussi peut jouer un rôle actif en mettant en place des mécanismes pour surveiller l'application de la recommandation et en menant des études visant à mesurer l'impact des législations touchant la protection de la vie privée sur le travail des historiens.

### **LIGNES DIRECTRICES POUR L'IMPLANTATION DE LA RECOMMANDATION ARTICLE PAR ARTICLE**

La cinquième et dernière partie de l'ouvrage identifie des accrocs à la libre communication des archives observés dans les législations nationales et propose, pour

chacun d'eux, une manière de contourner ou de régler le problème. Si les limites à la communication aux archives et les cas où la législation actuelle contrevient aux principes directeurs de la recommandation sont facilement identifiables, il n'est pas aussi simple de proposer des solutions. Coïncés qu'ils sont entre la souveraineté des états, les traditions séculaires, les changements de régimes politiques et le difficile équilibre entre sécurité nationale, respect de la vie privée et accès à l'information, il n'est pas étonnant que les possibilités offertes se réduisent souvent, pour les services nationaux d'archives comme pour les chercheurs, à convaincre, négocier ou faire pression.

La question des anciens états ayant connu des régimes non démocratiques pose aussi un problème particulier.

L'accès aux archives de la police politique ou d'une autre forme de régime répressif pose un grand nombre de problèmes éthiques. Des centres spécialisés ont été instaurés dans neuf pays pour gérer ce type d'activité. Des règles particulières d'accès devraient être mises en place pour ce type de recherche. Dans les pays ayant été sous l'emprise de régimes totalitaires, les archives des anciennes formes de police politique restent sous la garde du successeur de l'autorité gouvernementale responsable de la sécurité publique. Les autorités devraient être encouragées à adopter des règles publiques pour l'accès aux dossiers qu'elles conservent sur la répression et la surveillance exercées contre la population dans le régime précédent. (p. 46-47. Notre traduction)

Kecskeméti et Székely soulèvent aussi le cas des demandes de dérogations. La pratique à cet égard diverge d'un pays à l'autre. Les auteurs rappellent cependant qu'un dispositif devrait toujours exister pour demander la communication d'archives restreintes à la consultation et que ce mécanisme devrait être le même pour tous, chercheurs nationaux ou étrangers. De plus, les chercheurs devraient, dans tous les cas, pouvoir recourir à un mécanisme d'appel de la décision en cas de refus.

## CONCLUSION

Le livre de Kecskeméti et Székely constitue une mine d'informations pour ceux et celles qui se passionnent pour les questions de la communication des archives et des libertés démocratiques qui en découlent. Il saura aussi plaire aux personnes intéressées par les mécanismes de conciliation entre des états souverains dans la mise en place de règles découlant de principes directeurs communs. Les limites de l'action et la difficulté de concilier intérêt national et principes moraux ne doivent pas masquer l'extraordinaire avancée que constitue la reconnaissance de l'importance des archives dans la construction de la démocratie. Le texte de la recommandation, en particulier les considérants sur lesquels elle s'appuie, est, à cet effet, éloquent. On y lit notamment :

Considérant qu'un pays n'accède pleinement à la démocratie que lorsque chacun de ses habitants dispose de la possibilité de connaître de manière objective les éléments de son histoire; [...]

Considérant qu'une meilleure connaissance de l'histoire européenne récente pourrait contribuer à la prévention des conflits; [...]

Considérant que, face à la complexité de l'ouverture des archives, s'impose l'adoption d'une politique européenne en matière de communication d'archives fondée sur des principes communs conformes aux valeurs démocratiques [...]³.

Il est important de pouvoir se rappeler ces grands principes moraux qui donnent de la profondeur et une vision à notre travail quotidien d'archivistes. Ne fut-ce que pour cela, le livre *Access to archives*, sert bien la communauté archivistique.

---

3. Site Internet de Conseil de l'Europe, page consultée le 30 janvier 2006 à l'adresse <https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=366099&Lang=fr>

---

## COMPTE RENDU

*La formation des archivistes : Relever les défis de la société de l'information.* Synthèse de la 5<sup>e</sup> Journée sur les archives organisée par l'Université catholique de Louvain, 9-10 mai 2005.

---

**Carol Couture**

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

L'Université catholique de Louvain et son département d'histoire participent activement depuis quelques années au développement de la discipline archivistique par l'enseignement qui y est offert et les recherches qui y sont menées bien sûr, mais aussi par les *Journées des archives* qu'on y organise. Le professeur Paul Servais et son équipe du Service des archives de l'Université ont ainsi trouvé une formule originale, souple, bien adaptée et fort intéressante qui permet de débattre en toute spontanéité de questions d'archives pertinentes et d'actualité. Sous le format d'une journée (qui dure en fait une journée et demi) d'échanges autour d'un thème précis, l'on réunit une cinquantaine de spécialistes nationaux et internationaux. Ils sont appelés, dans le cadre de conférences, de discussions, de tables rondes et d'échanges informels, à participer à un événement scientifique annuel qui donne lieu à la publication de comptes rendus d'excellente qualité et fort passionnants pour qui s'intéresse à l'avancement et au développement de l'archivistique. Bref, ces *Journées des archives* sont devenues un incontournable de l'agenda annuel des activités scientifiques que propose l'archivistique contemporaine.

Dans ce cadre, s'est tenue en mai 2005 la 5<sup>e</sup> *Journée des archives* qui avait pour thème « La formation des archivistes : Relever les défis de la société de l'information ». Pour mettre l'événement en contexte, on nous permettra de mentionner ici le thème des quatre journées précédentes. La toute première *Journée des archives* a été organisée en avril 2001 et avait pour thème : « Les archives : Diversité, nouveauté, besoins ». La deuxième s'est tenue en avril 2002 et s'est intéressée à la préservation, la conservation et la valorisation des archives étudiantes. En mai 2003, la troisième a soulevé la question des défis d'avenir que posent les archives électroniques. Enfin, lors de la quatrième, en mars 2004, il fut question de communicabilité et d'accessibilité des archives. On le constate, Paul Servais et son équipe ont donc réussi à bien asseoir un événement scientifique qui, il faut le souhaiter, continuera de colorer le paysage de la discipline archivistique. Longue vie à cette activité!

La 5<sup>e</sup> *Journée des archives* a réuni, en mai 2005, une cinquantaine d'archivistes venant de Belgique bien évidemment, mais aussi du Canada, d'Espagne, de France, des Pays-Bas et de Suisse. On m'a demandé de dresser la synthèse de la table ronde que j'ai eu le plaisir de présider et qui s'est tenue dans le cadre de cette activité. Je n'ai pu toutefois résister à la tentation de déborder mon propos pour aussi m'intéresser aux présentations et échanges qui se sont tenues pendant la journée qui a précédé la table

ronde. J'espère que les organisateurs me pardonneront cette initiative et je leur laisse, bien entendu, toute liberté de couper dans mon texte.

### **PROPOS LIMINAIRES**

Comme l'a fort bien expliqué le professeur Paul Servais en présentation inaugurale, dans un contexte d'internationalisation de l'action humaine et des problématiques archivistiques, les attentes par rapport à l'archivistique contemporaine ont beaucoup évolué. En conséquence, les compétences attendues des archivistes se sont, elles aussi, très sensiblement transformées. Les organisateurs ont intelligemment structuré la 5<sup>e</sup> *Journée des archives* sur cette double constatation. En ont découlé les grandes parties suivantes :

1<sup>ère</sup> partie (1<sup>ère</sup> demi journée) : Les utilisateurs des archives, ce qu'ils attendent de l'intervention de l'archiviste et les compétences qu'ils souhaitent leur voir acquérir ;

2<sup>e</sup> partie (2<sup>e</sup> demi journée) : Les archivistes, la perception qu'ils ont des compétences de leurs collègues ;

3<sup>e</sup> partie (3<sup>e</sup> demi journée) : qui fut consacrée à la table ronde que j'eus le plaisir et l'honneur d'animer et au cours de laquelle les participants se sont interrogés sur les manières de préparer la relève et de former les archivistes en ce début de troisième millénaire.

Telle est la logique de l'articulation de la 5<sup>e</sup> *Journée des archives*. Quelles compétences s'attendent de trouver les utilisateurs dans les services d'archives ? Quelles compétences les archivistes souhaitent-ils trouver chez leurs collègues ? Quelles sont les préoccupations actuelles des responsables de la formation des archivistes, dans quel contexte s'inscrit leur intervention et quelles compétences visent-ils donner à leurs étudiants ?

### **LES ATTENTES DES UTILISATEURS D'ARCHIVES VIS-À-VIS DES COMPÉTENCES DES ARCHIVISTES**

Les présentateurs pour cette partie étaient Philippe Henwood (Direction des archives de France), Philippe Bigot (Société Lifing) et Didier Grange (Archives de la Ville de Genève et Président de la Section des associations professionnelles du Conseil International des Archives). Tous les propos des conférenciers sont allés dans le même sens. Pour l'utilisateur, qu'il soit administrateur ou chercheur, l'archiviste doit placer ses interventions dans un contexte de crédibilité scientifique et professionnelle et être passionné par son travail. Il doit, pour inspirer la confiance indispensable à sa reconnaissance, faire tout ce qu'il faut pour acquérir la compétence professionnelle essentielle à son existence et à son intervention dans la société. Dans toute institution, quelle qu'elle soit, celles et ceux qu'on appelle les décideurs ont une connaissance imprécise, souvent empoussiérée, voire même dépassée de l'archiviste et du rôle qui est le sien dans l'organisation. Il importe que l'archiviste garde bien cela en tête et s'applique à constamment informer de son mandat et de ses actions. Il doit le faire avec ténacité, assurance et passion en évitant de s'impatienter devant le nombre de fois et de personnes à qui il doit expliquer les tenants et aboutissants de son intervention. Pour lui, comme pour bien d'autres professionnels d'ailleurs, rien n'est acquis ; rien ne sera jamais acquis.

Sauf en des cas exceptionnels de gestion malhonnête, l'être humain veut laisser des traces, c'est bien connu. Voulant éviter l'éternel recommencement, la saine gestion table sur la continuité essentielle au maintien et à la poursuite des activités. Au delà des perceptions négatives que d'aucuns peuvent avoir des archives et de l'archiviste, il y va de la *crédibilité* de ce dernier de convaincre les administrateurs de son institution du caractère essentiel de son intervention. Et le mot est lancé : CRÉDIBILITÉ. Comme pour tout autre domaine de l'activité humaine, l'archivistique doit appuyer ses interventions sur la crédibilité scientifique de ses professionnels, les archivistes. Cela présuppose, on l'aura compris, une intégration dans le fonctionnement administratif, un positionnement dans l'institution, une place dans la quotidienneté administrative sans lesquels il serait illusoire de prétendre à une action porteuse de résultats. Et cela se vérifie autant quand on intervient à des fins pratiques de gestion qu'à des fins de constitution de la mémoire institutionnelle et sociétale.

Michel Lespérance, responsable hiérarchique de la bonne tenue des archives de l'Université de Montréal, s'inscrit clairement dans cette vision. Pour lui, les archives se conjuguent au quotidien, elles sont intimement liées aux activités journalières, au processus d'affaire de l'institution. Elles sont garantes de la continuité. Utilisateur quotidien des archives, il exhorte l'archiviste à être présent en amont du cycle de vie de l'ensemble des archives de l'institution, à s'impliquer au moment même de leur création. Selon lui, l'archivistique est, sans l'ombre d'un doute, une discipline qui a fait son nid scientifique et professionnel et l'archiviste est un gestionnaire d'information, un « gestionnaire d'informations stratégiques », qui peut maintenant table sur la crédibilité scientifique essentielle à son action. Quelle place est laissée à cette approche dans la formation des archivistes ?

Dans ce contexte de crédibilité scientifique et professionnelle, face aux utilisateurs de tous ordres, l'archiviste a des *devoirs*, exerce des *fonctions* spécifiques et fait valoir des *compétences* qui lui sont propres. En cette matière, le cas de l'archiviste public en France est intéressant et représentatif. Conscient de ses obligations, il a uni ses efforts à la Direction des archives de France (DAF) pour mettre au point un référentiel de la profession d'archiviste qui vise à cerner et à catégoriser ses devoirs, fonctions et compétences.

Philippe Henwood a bien montré l'intérêt que présentent les résultats de cet exercice et n'a pas manqué d'insister sur l'ampleur des savoirs, savoirs-faire et savoirs-être que doit posséder l'archiviste. L'on retient de son propos que l'utilisateur a de grandes attentes au plan de la culture générale de l'archiviste. Dans un contexte européen et plus particulièrement français, la masse d'archives anciennes, qui dépasse souvent l'imagination, vient nécessairement colorer et qualifier la crédibilité scientifique et professionnelle de l'archiviste. L'« érudition » dont parlait Charles Braibant y occupe assurément une place prépondérante et c'est normal. Au 21<sup>e</sup> siècle, la formation des archivistes prépare-t-elle à cette réalité ?

Il est une autre qualité que l'utilisateur d'archives apprécie, c'est la passion, cet enthousiasme que met l'archiviste dans l'exercice de sa profession. Et sans s'y tromper, la reconnaissance, la crédibilité, qui sont des facteurs essentiels à la relation que nous établissons avec le client-utilisateur d'archives à des fins de gestions ou de recherche, sont redevables à cette passion.

Philippe Bigot va plus loin et en fait un facteur déterminant. Selon lui, l'archiviste doit bien sûr développer ce qu'il est convenu d'appeler « l'approche client », il doit appuyer ses interventions sur une archivistique renouvelée qui systématise l'organisation et la gestion des archives de l'institution qui l'emploie. Mais, au delà de cela, la ferveur, la croyance dans l'apport positif de ses actions doivent faire de l'archiviste un « professionnel passionné ». Il y va de la crédibilité qui sera la sienne face aux utilisateurs quels qu'ils soient. Et notre collègue se demande avec raison si une place suffisante est laissée à ce savoir-être dans la formation des archivistes.

Nous l'avons déjà évoqué, la place que se doit d'occuper l'archiviste dans une administration a avantage à le situer de plain-pied dans le fonctionnement administratif, dans le processus d'affaire de l'organisation qui l'emploie. Cela crée des attentes en terme de compétences en gestion. Il est révolu le temps où l'archiviste était ce professionnel quelque peu isolé qui travaillait en vase clos et qui pouvait se permettre de laisser à d'autres le soin de gérer les ressources humaines, matérielles et financières consacrées à la bonne tenue des archives. On attend maintenant de l'archiviste qu'il soit en mesure de gérer l'ensemble des activités professionnelles et administratives d'un service d'archives.

Didier Grange en fait une condition *sine qua non* pour peu qu'on souhaite fournir une réponse adéquate et efficace à nos administrations. Quand il évoque la diversité des compétences que doit faire valoir l'archiviste, il englobe cette dimension management. Qu'en est-il de ce type de compétences dans les programmes de formation des archivistes?

### **LES COMPÉTENCES DE L'ARCHIVISTE DU POINT DE VUE DES FONCTIONS ARCHIVISTIQUES**

Pour compléter le tableau des attentes que doivent prendre en compte les programmes de formation, les organisateurs de la 5<sup>e</sup> *journée des archives* ont voulu aussi se tourner vers les professionnels eux-mêmes et aborder les compétences que les archivistes s'attendent de trouver chez leurs collègues. Pour ce faire, ils ont choisi le cadre que fournissent les fonctions archivistiques suivantes : la gestion, l'acquisition et l'évaluation, la description, la préservation et la valorisation. Les conférenciers invités à prendre la parole dans le cadre de cette deuxième partie étaient : Claude Minotto (Division des archives, Université de Montréal), François Burgy (Archives de la Ville de Genève), Christine Nougaret (Archives nationales de France et membre du comité de description du Conseil International des Archives), Rolande Depoorter (Archives générales du Royaume, Belgique) et Thierry Delplancq (Archives de la Louvière, Belgique).

On l'a vu précédemment, les compétences en matière de gestion sont devenues indispensables pour l'archiviste professionnel qui occupe une fonction de direction. Tous s'entendent sur l'importance pour lui ou elle de pouvoir gérer efficacement les ressources humaines, matérielles et financières qui lui sont confiées. La fonction gestion, souvent négligée par les archivistes professionnels qui souhaitent plutôt se consacrer à des travaux dits plus « nobles » portant sur le contenu des archives, a avantage à être reprise en main par les archivistes. N'ont-ils pas ainsi une meilleure emprise sur le développement, l'évolution et la détermination des priorités de leur unité administrative? Mais il y a plus. L'archiviste gestionnaire doit dépasser la simple gestion mécanique

et efficace des ressources qui lui sont attribuées. On le veut gestionnaire « attrayant ». Il doit se faire beau au plan professionnel et être attirant pour les gestionnaires dont il relève ou avec qui il collabore. On pourrait penser à une opération charme qui lui permette d'être mieux entendu, plus écouté et, répétons-le, davantage crédible. Les compétences de gestion proprement dite – savoir et savoir-faire – sont essentielles mais ne suffisent pas. Il faut attirer l'attention, il faut que les propositions qu'apporte l'archiviste soient attrayantes, engageantes. Bref, au risque d'en faire sursauter plus d'un, il faut que l'archiviste dégage plus de *glamour* professionnel tout en continuant bien sûr de développer les compétences qui lui sont spécifiques. Quel défi !

C'est précisément celui que nous lance Claude Minotto. Selon lui, l'archiviste contemporain qui occupe des fonctions de direction doit être un professionnel « attrayant », pragmatique, crédible et réaliste. Il fixe des objectifs concrets à son service, s'assure d'obtenir les ressources dont il a besoin pour les atteindre, mène à terme les projets qu'il a identifiés et que son organisation lui demande de réaliser et assure le contrôle de ces réalisations. Notre collègue insiste aussi sur la grande capacité d'adaptation à des situations nouvelles que doit développer l'archiviste. Il en veut pour exemple l'immense défi que pose actuellement la gestion des archives électroniques.

L'acquisition et l'évaluation sont deux fonctions qui marquent profondément l'archivistique contemporaine. On ne compte plus les recherches menées en Europe et en Amérique du Nord qui lient définitivement ces fonctions et les présentent dans un cadre d'interdépendance reconnu par tous. Qu'il s'agisse d'archives définitives ou d'archives courantes et intermédiaires, il ne viendrait plus à l'idée de proposer l'acquisition d'archives sans d'abord les avoir fait passer par le tamis d'une évaluation archivistique serrée. Ces fonctions s'appuient maintenant sur deux outils pratiques qui se sont taillé une place prépondérante dans le paysage scientifique de l'archivistique contemporaine : la politique d'acquisition et le calendrier de conservation. Par le premier, l'archiviste s'assure que les entrées de documents tiennent compte de critères précis liés au contexte et aux particularités de l'institution qui acquière. Le second est le résultat du jugement de valeur qu'amorce l'archiviste dans le cadre des évaluations d'archives qu'il propose à son institution pour décider de ce qui constitue ses archives courantes, intermédiaires et définitives et du temps de conservation desdites archives.

François Burgy a fort bien établi ces liens qui unissent l'acquisition et l'évaluation. Selon lui, il est impérieux que celles et ceux qui préparent la relève s'assurent que nos futurs collègues seront outillés au plan théorique et pratique pour faire face aux réalités actuelles que posent ces deux fonctions essentielles. Dans ce contexte, il enjoint les institutions où s'enseigne l'archivistique de développer chez leurs étudiants la capacité de savoir adapter à toutes les situations leur argumentation en matière d'acquisition et d'évaluation.

À la faveur de l'informatisation du traitement des archives et de la mondialisation de l'accès qu'elle permet, la description est devenue une fonction archivistique hautement normalisée. Il existe maintenant des normes reconnues et pratiquées par la majorité des archivistes dans le monde qui encadrent précisément les façons de faire dans un domaine où, il y a quelques décennies, l'archiviste était souvent laissé à lui-même. Souvenons-nous qu'à la fin des années 1970, seules quelques vagues indications encadraient la réalisation des instruments de recherche qui donnaient accès aux archives. D'aucuns regrettent

même la créativité et l'initiative que pouvaient alors se permettre les archivistes. Tous, nous comprenons maintenant que la valorisation des archives passe indubitablement par une description standardisée à son tour essentielle à l'informatisation des données qu'elle produit. Il serait illusoire de penser procéder autrement dans un monde où l'outil informatique marque le pas dans chacune de nos actions.

Christine Nougaret a clairement fait ressortir le lien qui unit la fonction description et la valorisation des archives. Pour peu qu'on veuille constituer un patrimoine archivistique intéressant, signifiant et accessible, il est essentiel que les archivistes impliqués dans la description en comprennent bien les tenants et aboutissants. Notre collègue engage le milieu des archives à se donner les moyens pour que le développement des normes se poursuivent et surtout que leur application soit assurée. Pour garantir la pérennité de ces actions, la formation des archivistes doit prendre en compte tous les aspects maintenant normalisés de la description. Ces efforts sont autant d'investissements dans la valorisation des archives.

La préservation est la fonction qui fonde depuis toujours l'action de l'archiviste. De tout temps, l'on nous reconnaît la mission de garantir la conservation du patrimoine qui nous est confié. Cela a marqué si profondément la profession qu'il lui a même fallu s'en distancer pour bien faire comprendre que sa mission est sensiblement plus large. En ce début du 3<sup>e</sup> millénaire, la société attend beaucoup plus de l'archiviste que la simple conservation passive et matérielle des archives. Cette mission de préserver doit maintenant être jumelée à celle qui vise à diffuser et à rendre accessible. La mission fondamentale de l'archiviste est maintenant double : préserver et diffuser les archives. De plus, à la faveur de l'émergence massive et envahissante des technologies de l'information et des communications (TIC), la préservation devient une activité périlleuse. On fait référence ici aux profondes transformations qu'ont apportées les nouveaux supports d'information. L'instabilité de ces supports reconnue par tous les milieux fait de leur conservation un exercice aléatoire et angoissant qui relève de la haute voltige.

Rolande Depoortere a bien rappelé cette mission fondamentale qui nous incombe de garantir la conservation du patrimoine archivistique. Selon elle, il y va de l'identité même de l'archiviste – qui gagne à être claire et précise – face aux attentes des partenaires que sont : les autorités de tutelle, les producteurs d'archives, les différents publics que nous servons et la communauté archivistique elle-même. En ce qui concerne le défi que pose la conservation des nouveaux supports, notre collègue veut croire que des normes précises seront bientôt proposées. Il va sans dire que selon elle, il est de toute première importance que les institutions qui préparent la relève portent une attention toute particulière à la dimension préservation autant dans ses aspects traditionnels que dans sa dimension plus nouvelle liée aux TIC.

Sous la rubrique « Compétences de l'archiviste du point de vue des fonctions archivistiques », la valorisation était la dernière fonction, et non la moindre, que nous proposait d'examiner les organisateurs de la 5<sup>e</sup> *Journée des archives*. En effet, à quoi servirait-il d'évaluer, d'acquérir, de décrire et de préserver les archives s'il n'y avait pas en bout de ligne une finalité de mise en valeur et de diffusion ? Les archives courantes, intermédiaires et définitives sont là pour servir, pour être utilisées à des fins de gestion ou à des fins scientifiques. Et pour ce faire, il y a des moyens de plus en plus diversifiés incluant ceux qu'offrent les TIC. On l'a vu, celles-ci posent des défis importants en

matière de préservation des supports mais elles offrent aussi des moyens de diffusion haut de gamme d'une efficacité redoutable.

De nos jours, l'archiviste a donc tous les outils nécessaires pour valoriser et diffuser les archives dont il est responsable et Thierry Delplanq a présenté un exercice de valorisation et de diffusion d'archives qu'il a mené à terme dans son institution. Notre collègue nous a exposé un cas extrêmement intéressant qui au surplus est un exemple d'intégration de l'archiviste dans son organisation et de mise en visibilité d'un service d'archives. Un participant a même qualifié cette belle expérience de réalisation d'un « fantasme professionnel ». Naturellement, l'on s'attend que les institutions de formation en archivistique préparent adéquatement les futurs archivistes à l'utilisation de tous les moyens maintenant disponibles pour mettre les archives en valeur et les diffuser plus largement.

Comme l'a mentionné avec beaucoup d'à propos le professeur Jean-Marie Yante de l'Université catholique de Louvain en conclusion de cette première partie, les attentes des utilisateurs ayant été identifiées et celles des archivistes face à leurs collègues ayant été exprimées, il restait à présenter les réponses qu'offrent les programmes de formation. La table était mise pour voir l'offre et ce fut le rôle de la table ronde qui a réuni les représentants de huit institutions universitaires européennes qui participent d'une façon ou d'une autre à préparer la relève en notre domaine.

### **LA FORMATION EN ARCHIVISTIQUE UN CAHIER DE CHARGE POUR LE XXI<sup>e</sup> SIÈCLE**

Les organisateurs avaient demandé à une brochette d'invités de prendre la parole dans le cadre de la table ronde qui visait à dégager les grandes lignes de ce que devrait être la formation des archivistes à la lumière des attentes exprimées en première partie de la 5<sup>e</sup> *Journée des archives*. Naturellement, tous ces invités sont, d'une façon ou d'une autre, impliqués dans l'enseignement de l'archivistique et participent activement au développement de programmes de formation en ce domaine dans leur institution respective. Pour faciliter la synthèse, nous avons préféré, pour cette partie, ne pas nous attacher au déroulement chronologique de la table ronde pour insister davantage sur l'organisation intellectuelle des propos des huit présentateurs. Ils furent dans l'ordre : Jean-Marie Yante (Université catholique de Louvain, Belgique), Frank Scheelings (Vrije Universiteit Brussel, Belgique), Hans Scheukogel (Archiefschool, Amsterdam, Pays-Bas), Yolande Estermann (Haute École de Gestion, Genève, Suisse), José Ramon Cruz Mundet (Universidad Carlos III, Madrid, Espagne), Bruno Delmas (École nationale des Chartes, Paris, France), Bruno Dumont (Université de Liège, Belgique) et Patrick Lefèvre (Université libre de Bruxelles, Belgique).

Nous avons voulu lancer les échanges de la table ronde en nous attachant aux propos des intervenants des deux premières parties de la 5<sup>e</sup> *Journée des archives* et en situant clairement les échanges sur le terrain de la place qu'occupe la discipline archivistique dans la formation des archivistes. Dans ce contexte, nous nous sommes permis en début de séance la déclaration qui suit :

Pour tout archiviste, aucune formation scientifique quelle qu'elle soit, aucune formation professionnelle antérieure ne saurait remplacer une solide et complète

formation en archivistique. On réfère et on fait ainsi appel 1) aux *compétences professionnelles* qui présupposent l'existence de programmes de formation; 2) à la *reconnaissance scientifique* qui présuppose l'existence d'une discipline à part entière, l'archivistique et 3) à la *crédibilité professionnelle* qui présuppose la reconnaissance par la société de la profession d'archiviste. Si l'archiviste n'a pas d'abord et avant tout une large et solide connaissance de tout ce qui constitue l'archivistique contemporaine, il ne saurait être en mesure de répondre adéquatement aux attentes des utilisateurs administrateurs ou chercheurs, et partant, ne saurait prendre sa place dans la société.

Nous croyons pouvoir affirmer que les présentations, discussions et échanges qui sont intervenus tout au long de la table ronde ont confirmé le caractère incontournable et premier de la solide formation en archivistique que doit posséder tout archiviste quel que soit le milieu où il intervient et quelle que soit sa spécialité. Il s'est dégagé un consensus à l'effet qu'en notre domaine, aucune formation ne peut remplacer une formation en archivistique. Par ailleurs, plusieurs autres points pertinents ont été identifiés par les conférenciers et nous voulons en rendre compte dans les paragraphes qui suivent. L'on pense principalement à l'importance que revêt en Europe et ailleurs le *processus de Bologne*<sup>1</sup> pour la formation des archivistes; à la reconnaissance du *records management* et de la préservation du patrimoine comme parties constitutives de l'enseignement de l'archivistique; au caractère essentiel de la recherche en archivistique; au poids important de la multidisciplinarité et de l'interdisciplinarité dans les programmes de formation en archivistique et au juste équilibre qui doit y exister entre les enseignements pratiques et les enseignements théoriques.

En Europe, ce qu'il est convenu d'appeler le *processus de Bologne* occupe une place prépondérante dans toute réflexion qui concerne l'enseignement universitaire. Comme tout autre programme, les programmes universitaires de formation en archivistique doivent s'aligner sur les objectifs de normalisation qu'a commencé à instaurer ce processus irréversible. Dans les circonstances, il a été mentionné par plusieurs conférenciers que les changements importants que ne manquera pas d'amener cette démarche créent un excellent *momentum* pour amorcer une réorganisation et une mise à jour des enseignements en archivistique là où ils existent ou pour créer des tels enseignements dans les pays où ils ne sont pas offerts.

---

1. Le *Processus de Bologne* vise à normaliser les diplômes universitaires dans l'espace européen. La proposition à laquelle les universités européennes travaillent actuellement met en place un régime de diplomation comparable à celui utilisé en Amérique du Nord à savoir, un baccalauréat comme diplôme de premier cycle, un master (maîtrise) pour les études de deuxième cycle et un doctorat ou PhD pour le troisième cycle. Ces transformations comprennent aussi la création d'une nouvelle base de calcul pour les unités d'enseignement. Sans entrer dans les détails, on peut dire que l'on calculera les crédits de cours selon une valeur qui sera la même dans tous l'espace européen. L'échéancier officiel propose une mise en place de ces diplômes à compter de 2010. Dans une Europe où les diplômes universitaires ont une tradition séculaire, il ne faut surtout pas minimiser l'importance de cet exercice et les difficultés énormes qu'il pose. Pour en savoir plus, nous proposons les références suivantes :

<http://www.europeplusnet.info/article169.html> ou [http://www.coe.int/T/DG4/HigherEducation/EHEA2010/BolognaPedestrians\\_fr.asp](http://www.coe.int/T/DG4/HigherEducation/EHEA2010/BolognaPedestrians_fr.asp)

La majorité des conférenciers ont aussi abordé la place que doit occuper le *records management* dans la formation des archivistes. Tous les participants se sont entendus sur le fait que l'archivistique contemporaine doit intégrer les interventions en gestion des archives courantes, intermédiaires et définitives. Il a été affirmé à plusieurs reprises et sur tous les tons que l'archiviste ne pourra répondre adéquatement aux attentes des administrateurs et des chercheurs s'il n'est pas solidement préparé à travailler dans la réalité que constitue le *records continuum* (approche révisée par les collègues australiens du *life cycle* des archives) dans lequel évoluent les archives dans nos administrations modernes. Nous avons même assisté à une prise de position musclée pour que l'archiviste contemporain prenne enfin la place qui lui revient dans son organisation et ne se contente plus du rôle qu'il joue en matière de préservation du patrimoine. Bref, l'archiviste doit intervenir le plus tôt possible en amont du cycle de vie des archives et y être davantage présent sous peine de voir son terrain occupé par d'autres. Et qui plus est, quand on considère l'émergence, voire la prépondérance des archives numériques. Répétons le cependant, ces efforts de réaligement des interventions de l'archiviste ne doivent pas se faire au détriment de son rôle essentiel dans la préservation du patrimoine documentaire que constituent les archives définitives. Un conférencier a même insisté sur le fait que nous ne devons plus nous contenter d'assurer la seule conservation de ces archives définitives mais qu'il faut aussi et surtout en garantir l'authenticité. Les responsables de programmes de formation en archivistique reconnaissent donc que l'archiviste doit être adéquatement préparé à intervenir en amont du cycle de vie des documents d'archives, c'est-à-dire dès sa création, voire avant ce moment.

La recherche en archivistique a été abordée par plusieurs intervenants. Il a été bien compris que l'existence même de l'archivistique comme discipline scientifique à part entière est tributaire de la qualité des recherches qui y sont menées et de la crédibilité scientifique des chercheurs qui s'y investissent. En effet, la place qu'occupe et qu'occupera l'enseignement de l'archivistique dans l'université sera toujours directement liée à l'importance des recherches qui la soutiennent. C'est reconnu, le monde universitaire en est un de recherche. L'archivistique aura droit de cité dans l'université quand elle sera devenue une discipline scientifique dont les assises théoriques prendront solidement appui sur des recherches fondamentales et appliquées. En ce domaine, l'archivistique a beaucoup de chemin à parcourir et il est urgent qu'elle puisse compter sur une masse critique de professeurs-chercheurs universitaires chevronnés qui verront à établir des programmes de recherche qu'il reste à mettre en place.

Dans le monde scientifique, les frontières entre les disciplines sont de moins en moins étanches. Il faut fréquenter les universités et y vivre professionnellement pour rapidement constater que l'avenir n'est plus au fonctionnement en silo mais bien aux échanges entre disciplines. D'ailleurs, ce sont des équipes pluridisciplinaires qui occupent maintenant le terrain de la recherche bien dotée. Dans ce contexte, il est intéressant de constater que l'archivistique est une discipline qui se situe au carrefour de plusieurs autres. Qu'on pense à l'histoire, aux sciences de l'information, aux sciences de l'administration, à l'informatique pour ne nommer que celles-là. Plusieurs conférenciers ont parlé d'interdisciplinarité de l'archivistique en ce sens qu'elle a avantage à échanger au plan des connaissances avec plusieurs autres disciplines. Se pose alors deux problèmes : celui de l'unicité de l'archivistique – l'archivistique est une discipline à part entière – et

celui des alliances qu'elle peut ou doit faire pour poursuivre son développement dans les universités. D'une part, l'archivistique ne saurait accepter d'être ou de devenir une sous-discipline ; il y va de son développement et de sa place dans le monde scientifique. D'autre part, si elle veut entrer et survivre dans l'université, l'archivistique doit créer des alliances qui permettent aux spécialistes du domaine d'établir des programmes de formation et de les offrir d'une part et de faire de la recherche d'autre part. Si elle veut se développer dans l'université, l'archivistique doit donc trouver la place qui lui permette de voir respecter les spécificités qui la caractérisent tout en maintenant des liens solides avec les disciplines qui l'entourent.

L'archivistique est un domaine où la pratique est de toute première importance. À tel point que d'aucuns ont longtemps soutenu qu'elle ne s'enseignait pas mais qu'elle se pratiquait. C'est d'ailleurs ce genre de raisonnement qui explique pour beaucoup les énormes difficultés auxquelles l'archivistique a dû faire face pour établir ses fondements et en faire reconnaître les aspects théoriques. En effet, que penser d'une discipline qui ne jure que par la pratique ? Les conférenciers qui ont abordé cette question de la théorie et de la pratique ont tous reconnu le caractère essentiel des fondements théoriques de l'archivistique contemporaine en proposant qu'un juste équilibre soit trouvé entre ces deux pôles.

Tel furent les principaux points traités dans le cadre de la table ronde. On le voit, le développement de l'archivistique comme discipline est loin d'être complété. Les attentes des utilisateurs et des archivistes face aux programmes de formation qu'offrent les universités sont grandes et souvent sans commune mesure avec l'offre. L'on pourrait affirmer que les nombreux besoins sont fort bien identifiés et qu'ils dépassent souvent ce que les programmes offrent actuellement. Qu'il suffise de penser aux efforts louables mais insuffisants qui sont faits par plusieurs universités pour mettre en place des enseignements valables mais trop timides, trop courts, trop partiels pour former une relève qui soit à la hauteur des attentes. Qu'il suffise de penser à la pauvreté qui caractérise le développement de la recherche en archivistique par rapport aux immenses besoins en innovation. Qu'il suffise de penser au bien petit nombre de professeurs-chercheurs de carrière qui consacrent leur temps à l'archivistique dans nos universités. Mais nous croyons qu'il faut dépasser ce premier examen qui amène à des conclusions pessimistes. Pour être dans le domaine depuis plus de 30 ans, pour avoir participé à la mise en place de programmes de formation universitaire en archivistique, pour avoir mené à terme plusieurs recherches fondamentales et appliquées, nous sommes assuré que l'archivistique est là pour rester, qu'elle est une discipline qui offre beaucoup aux autres disciplines qui l'entourent et que la société ne saurait s'en passer. À nous cependant de ne pas lâcher prise, de poursuivre les développements entrepris, de continuer à se tenir près des attentes et à y répondre. Pour continuer avec la comparaison de notre collègue Jean-Marie Yante, la table est mise, les mets qu'on y trouve ne sont pas aussi importants en quantité qu'on le souhaiterait, leur qualité demande encore amélioration mais tous les convives sont là et la preuve a été faite que les efforts sont prometteurs.

\*\*\*\*\*

À l'instar de tous les participants à cette 5<sup>e</sup> *Journée des archives*, nous sortons de cette activité plus riche des échanges et discussions que nous avons eus avec des collègues tous plus intéressés les uns que les autres par le développement de la formation

en archivistique. Le professeur-chercheur que je suis revient fébrile, enthousiasmé et optimiste face à l'avenir de la discipline et de la profession. Bien sûr, beaucoup reste à faire, mais l'énergie est là, la qualité de la réflexion est à la hauteur et surtout, surtout, la volonté d'aller de l'avant est présente. En matière de formation, les utilisateurs et les archivistes l'ont bien fait sentir; ils attendent une relève de qualité, de jeunes archivistes prêts à affronter les défis que posent les administrations modernes avec tout ce que cela comporte d'efforts et d'adaptation à de nouvelles réalités. Tous, ils reconnaissent que nous sommes sur la bonne route de l'évolution, que le chemin parcouru jusqu'à maintenant est tout à fait valable et que ce qu'il reste à parcourir est une commande réaliste.

Merci aux organisateurs de la 5<sup>e</sup> *Journée des archives*, chaleureuses félicitations pour cette belle réussite et tous nos encouragements pour que vous vous remettiez rapidement à l'œuvre pour préparer la 6<sup>e</sup> *Journée des archives*.